

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 octobre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021

2021 DDCT 65 Subvention (20.000 euros) à l'association Fédération des Centres Sociaux pour la préparation et le passage des examens DILF – DELF.

Mme Anne-Claire BOUX, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le contrat de Ville voté le 16 mars 2015 ; et prorogé jusqu'en 2022 ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2021 par lequel la Maire de Paris propose une subvention à une association ;

Sur le rapport présenté par Anne Claire BOUX, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention est attribuée à l'association Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de Paris - FCS 75 (17954), pour le projet « Préparation et passage des examens DILF - DELF dans les centres sociaux associatifs parisiens. » (2021_09589). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pour le projet mentionné.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un total de 20.000 euros, est imputée sur le budget de fonctionnement 2021 de la Ville de Paris, sous réserve de crédits disponibles.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO